

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 15
- de votants 25

L'an deux mil vingt quatre

Le douze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING  
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après  
convocation légale,  
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**OBJET****CONVENTION RELATIVE A LA POSE D'UN  
RÉCEPTEUR DE TÉLÉ-RELÈVE SUR LE  
TOIT D'UN IMMEUBLE**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET  
G. COLLET C. DESROUSSEUX JM. DELANNOY C.  
MERCIER H. DUMOULIN S. GLINEUR S. SPOTO B.  
MERESSE JC. REZIGA L. BLONDEAU C. GRAND A.  
MALABOEUF

Le Maire certifie que le compte-rendu de  
cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le 22/04/2024

Etaient excusés : C. RIFF B. LE MAIGNENT G.  
MONTAY A. DEVEMY H. LEDOUX MP. THUILLET L.  
PHILIPPE A. AIT BAHA V. PORQUET I. PLOUVIER F.  
COQUELET S. PIROTTE

Et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 29/03/2024

Procurations respectives à : D. RAMEZ A.  
MALABOEUF S. SPOTO G. COLLET C. GRAND C.  
DESROUSSEUX C. COLLET H. DUMOULIN JM.  
DELANNOY P. BAUDRIN

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été  
nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le syndicat des eaux du Valenciennois a confié à SUEZ Eau France, la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance. Le dispositif de relevé à distance retenu, désigné ci-après par "télé-relève" est le suivant :

Il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé. Il comporte en particulier :

- Des émetteurs placés directement sur les compteurs d'eau des clients souscripteurs, avec des temps d'émission très faibles (de l'ordre d'une seconde par jour). Ces émetteurs ne travaillent qu'en mode émission. La technologie choisie utilise une fréquence d'émission réservée aux systèmes de comptage (fréquence ERMES).

- Des récepteurs, reliés par câble à des antennes réceptrices qui doivent être installées en hauteur, sur les toits, et qui permettent de récolter les données transmises par les émetteurs de tous les compteurs d'eau des immeubles situés dans un rayon de cinq cents mètres environ. Ces informations sont ensuite transmises à un centre de traitement du Service des Eaux par le biais d'un téléphone portable intégré au récepteur.

Un second bâtiment de la commune a été sélectionné pour recevoir un récepteur et son antenne, il s'agit de l'église Saint Géry.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relève dans le clocher de l'église Saint Géry.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 22/04/2024

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

